

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Livret de formation et diaporama
Échanges de pratiques et études de cas
Films et vidéos : biologie et comportement des nuisibles, matériel,...
Photothèque

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un bilan écrit et oral des stagiaires sera réalisé en fin de formation.

Les capacités acquises par chaque stagiaire seront évaluées lors des échanges avec le formateur grâce à des études de cas.

Une attestation de suivi de formation est remise en double exemplaires à chaque participant. Celle-ci leur permettra d'effectuer la demande de Certibiocide via le site Internet « SIMMBAD »

DUREE DE LA FORMATION

Primo-accédant = 21h de formation

Passerelle = 7h de formation

FRAIS PÉDAGOGIQUES

168€ par jour de formation

FINANCEMENT

Prise en charge selon votre situation

CONTACT

BUREAU ACCUEIL ORIENTATION
03.29.79.64.81



SATISFACTION : -% en 2021



RÉUSSITE : -% en 2021



CFPPA de la Meuse

Technopôle Philippe de Vilmorin

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC



CFPPA Meuse



cfppa.bar-le-duc@educagri.fr



**CERTIFICAT INDIVIDUEL
PROFESSIONNEL**

PRODUITS BIOCIDES

VERSION 01 11 2022



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





PUBLIC CONCERNE

Prestataires de service et distributeurs

MÉTIERS PRÉPARÉS

Professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.

PRÉREQUIS

Sans prérequis = primo-accédant

Avec certiphyto = passerelle

OBJECTIF

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits biocides destinés exclusivement aux professionnels et appartenant aux types de produits 8, 14, 15, 18, 23 et ceux définis I de l'article 13 de la loi du 16 Juillet 2013, ses connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement et techniques alternatives à l'utilisation des produits.

CONTENU FORMATION PRIMO-ACCÉDANT

Module 1 : 3h30 - Réglementation

Module 2 : 5h00 - Prévention des risques pour la santé

Module 3 : 5h00 - Prévention des risques pour l'environnement

Module 4 : 7h00 - Techniques alternatives

Module 5 : 0h30 - Autoévaluation



INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui vous enverra la fiche d'inscription

Plusieurs sessions par an.

CONTENU FORMATION PASSERELLE

Module 1 : 1h30 - Réglementation

Module 2 : 1h30 - Sécurité et mise en œuvre des rodenticides

Module 3 : 1h30 - Sécurité et mise en œuvre d'insecticides

Module 4 : 1h30 - Sécurité et mise en œuvre des désinfectants

Module 5 : 0h30 - Gestion des déchets

Module 6 : 0h30 - Auto-évaluation



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*